



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du mercredi 6 Décembre 2023 à 18h00
à la salle de la gare à Ampuis

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Gare, sous la vice-présidence de Maryline BILLON

Etaient présents : Maryline BILLON – Elisabeth RAMARD – Yves LAFOY – Christelle PARPETTE – Muriel BONNEFOND – Jean-Pierre GAYVALLET – Jean-Paul JAMET – Martial DARMANCIER – Pierre DURAND – Séverine LARAMAS – Annie VALLA.

Absents excusés : Richard BONNEFOUX donne pouvoir à Maryline BILLON
Jeanine CHAMEON

Absents : /

Quorum : Madame la Vice-Présidente procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 18h00.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2023
- Etat d'assiette en forêt de Burdignes
- Approbation d'une convention de servitudes avec ENEDIS sur les parcelles AK 0019 et AK 0011, à Burdignes
- Approbation d'une convention de mise à disposition avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de distribution publique sur la parcelle AK 0019 à Burdignes
- Bilan de la semaine Bleue
- Bilan des services portage des repas à domicile, transport à la demande, téléalarme
- Animations à venir
- Animations de fin d'année à la Maison de Retraite
- Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne Monsieur Pierre DURAND, secrétaire de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 6 décembre 2023.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU 22 MARS 2023

Maryline BILLON : « Avez-vous tous reçu le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2023 ? Est-ce que celui-ci appelle des remarques, des observations, des questions ? Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? »

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

ETAT D'ASSIETTE EN FORÊT DE BURDIGNES

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Maryline BILLON : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ? Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? »

Il est précisé que c'est une coupe d'éclaircissement.

Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. »

DELIBERATION

M. le Président donne lecture au Conseil d'Administration de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

4 – Donne pouvoir à M. le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

ETAT D'ASSIETTE



Agence territoriale Ain-Loire-Rhône

Annexe 1

CCAS DE AMPUIS
11, boulevard des Allées
69420 AMPUIS

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2024

Forêt de : C.C.A.S. D'AMPUIS

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Boie façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
3 a	E2	94	2,5	2021	2024	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier		<input checked="" type="checkbox"/>				

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS SUR LES PARCELLES AK 0019 ET AK 0011 A BURDIGNES

DELIBERATION

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Administration le document suivant :

Convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles AK n°19 et AK n° 11, commune de BURDIGNES, louées au GAEC de la DEOME,

régularisée entre la société ENEDIS et le Président du CCAS de la commune d'Ampuis le 13 juin 2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité, moyennant une indemnité de 0 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié, et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Président par procuration de ce dernier (ci-après «MANDANT») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 7 4000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après« MANDATAIRE»), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- FAIRE toutes déclarations.
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUE, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignièrès.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Maryline BILLON :

« Cette convention concerne un passage de câble servant à l'acheminement de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques ».

<p style="text-align: center;">APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SUR LA PARCELLE AK 0019 A BURDIGNES</p>
--

DELIBERATION

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Administration le document suivant :

Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels, sur la parcelle AK n°19, commune de BURDIGNES, louées au GAEC de la DEOME,

régularisée entre la société ENEDIS et le Président du CCAS de la commune d'Ampuis le 13 juin 2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité, moyennant une indemnité de **300 €**.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié, et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Président par procuration de ce dernier (ci-après «MANDANT») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 7 4000 ANNECY, 4 route de Vignièrès (ci-après« MANDATAIRE»), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- FAIRE toutes déclarations.
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUE, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Maryline BILLON :

« A qui reviendra l'indemnité ? Au propriétaire, ou au locataire ?

L'indemnité reviendra propriétaire, le CCAS, comme mentionné dans la convention.

BILAN DE LA SEMAINE BLEUE

REPAS À LA CANTINE - Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Les retours sont très positifs de la part des enfants et des personnes âgées. Le petit moment café entre les aînées et les membres du CCAS a été très apprécié.

Maximum 8 personnes à la cantine, mais pas plus car cela pèse sur l'organisation du service.

LA CONFÉRENCE - Mardi à la Maison de Retraite :

Le thème "L'Histoire de la Télévision"

5 personnes extérieures et une vingtaine de résidents de la maison de retraite, bon retour de tout le monde, les personnes âgées ont bien apprécié le thème, elles sont retournées en enfance le temps d'un moment.

A renouveler, car cela permet d'ouvrir les portes de la maison de retraite.

MARCHE BLEUE – Mercredi :

1h de balade dans Ampuis, le long du Rhône.

4 personnes d'Ampuis étaient présentes + 6 résidents et 6 accompagnatrices de la maison de retraite.

Les résidents de la Maison de Retraite étaient très contents, ils ont apprécié le goûter en fin d'après-midi.

L'année prochaine renommer l'activité par "*Balade Bleue*" ou "*Balade Gourmande*", des personnes étaient réticentes pour la marche.

Incompréhension avec Salim pour le goûter, l'année prochaine on maintient la "*Party Crêpes*", plus conviviale

FORUM – Jeudi :

Quelques personnes sont venues rencontrer les associations.

Malheureusement le Club de Loisirs organisait en même temps un concours de cartes, beaucoup de personnes étaient présentes à la Salle du Carcan.

Renouveler le forum tous les deux ans.

Remplacer le forum par une autre activité sur Ampuis (Exemple : cours de cuisine – visite du caveau).

COURS INFORMATIQUE - Vendredi :

20 personnes étaient présentes – beaucoup de monde intéressé.

L'intervenant leur a présenté le fonctionnement, a répondu aux questions et a recensé le niveau de chacun.

Le 24 novembre a débuté le premier cours informatique à la salle du Carcan.

6 séances sont prévues tous les vendredis après-midi, en fonction du niveau de chacun, deux créneaux sont proposés - 14h30-16h ou 16h-17h30. Convention entre la Club de Loisirs Ampuisait, l'intervenant, Mr Gusmarolli, et la mairie qui prend en charge le coût des cours informatiques.

12 personnes maximum par groupe.

Pour les personnes débutantes, cours imposés par la mairie sur les tablettes Ardoiz.

THÉ DANSANT – Samedi :

Pas beaucoup de monde - 20 personnes.

Bon retour de l'animateur, sympathique, organisé, agréable.

L'année prochaine :

Faire un stand sur le marché quelques semaines avant le lancement de la Semaine Bleue.

Réfléchir à d'autres activités.

Essayer de plus motiver à participer au thé dansant.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Maryline BILLON :

« Il serait intéressant de contacter d'autres CCAS pour essayer de trouver de nouvelles activités pour l'année prochaine ».

BILAN DES SERVICES PORTAGE DES REPAS A DOMICILE, TRANSPORT A LA DEMANDE, TELEALARME

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Livraison de repas à domicile 2022

Mois	Nombre repas	Recettes	Dépenses	Recettes-Dépenses	
		Chèques	Facturation Mairie de Vienne	Total	dont Repas Agent
Janvier	625	4 518,70 €	4 640,63 €	-121,93 €	4 29,70 €
Février	568	4 139,10 €	4 217,40 €	-78,30 €	1 7,43 €
Mars	682	4 942,10 €	5 063,85 €	-121,75 €	5 37,13 €
Avril	661	4 650,10 €	4 907,93 €	-257,83 €	10 74,25 €
Mai	682	4 620,90 €	5 063,85 €	-442,95 €	4 29,70 €
Juin	686	9 825,80 €	5 093,55 €	4 732,25 €	4 29,70 €
Juillet	731		5 427,68 €	-5 427,68 €	11 81,68 €
Août	752	5 883,80 €	5 620,73 €	263,07 €	5 37,13 €
Septembre	716	5 212,20 €	5 316,30 €	-104,10 €	4 29,70 €
Octobre	761	5 694,00 €	5 650,43 €	43,57 €	7 51,98 €
Novembre	762	5 343,60 €	5 657,85 €	-314,25 €	7 51,98 €
Décembre	864	6 387,50 €	6 415,20 €	-27,70 €	12 89,10 €
TOTAL	8490	61 217,80 €	63 075,38 €	-1 857,58 €	74 549,45 €

Livraison de repas à domicile 2023

Mois	Nombre repas	Recettes	Dépenses	Recettes-Dépenses	
		Chèques	Facturation Mairie de Vienne	Total	dont Repas Agent
Janvier	761	5 226,90 €	5 651,42 €	-424,52 €	4 29,70 €
Février	737	5 533,40 €	5 620,66 €	-87,26 €	1 7,43 €
Mars	794	5 788,30 €	6 112,76 €	-324,46 €	5 37,13 €
Avril	728	5 234,10 €	5 597,59 €	-363,49 €	11 81,68 €
Mai	641	4 889,00 €	4 928,65 €	-39,65 €	6 44,55 €
Juin	700	5 374,60 €	5 374,61 €	-0,01 €	2 14,85 €
Juillet	626	4 781,70 €	4 797,94 €	-16,24 €	5 37,13 €
Août	635	4 889,50 €	4 874,83 €	14,67 €	0 0,00 €
Septembre	658	5 035,80 €	5 051,67 €	-15,87 €	4 29,70 €
Octobre	649	4 920,30 €	4 997,85 €	-77,55 €	10 74,25 €
Novembre	650	5 005,00 €	5 100,00 €	-95,00 €	10 74,25 €
Décembre	650	5 005,00 €	5 100,00 €	-95,00 €	10 74,25 €
TOTAL	8229	61 683,60 €	63 207,98 €	-1 524,38 €	68 504,90 €

TRANSPORTS A LA DEMANDE

TRANSPORT 2022					
	Aller/Retour			TOTAL TRAJET	TOTAL RECETTE
	Nbre de trajet	Prix	Total		
Janvier	16	3,00 €	48,00 €	32	48,00 €
Février	8	3,00 €	24,00 €	16	24,00 €
Mars	15	3,00 €	45,00 €	30	45,00 €
Avril	10	3,00 €	30,00 €	20	30,00 €
Mai	11	3,00 €	33,00 €	22	33,00 €
Juin	5	3,00 €	15,00 €	10	15,00 €
Juillet	5	3,00 €	15,00 €	10	15,00 €
Août	2	3,00 €	6,00 €	4	6,00 €
Septembre	6	3,00 €	18,00 €	12	18,00 €
Octobre	6	3,00 €	18,00 €	12	18,00 €
Novembre	16	3,00 €	48,00 €	32	48,00 €
Décembre	9	3,00 €	27,00 €	18	27,00 €
TOTAL	109		327,00 €	218	327,00 €

TRANSPORT 2023					
	Aller/Retour			TOTAL TRAJET	TOTAL RECETTE
	Nbre de trajet	Prix	Total		
Janvier	10	3,00 €	30,00 €	20	30,00 €
Février	8	3,00 €	24,00 €	16	24,00 €
Mars	12	3,00 €	36,00 €	24	36,00 €
Avril	10	3,00 €	30,00 €	20	30,00 €
Mai	8	3,00 €	24,00 €	16	24,00 €
Juin	15	3,00 €	45,00 €	30	45,00 €
Juillet	5	3,00 €	15,00 €	10	15,00 €
Août	7	3,00 €	21,00 €	14	21,00 €
Septembre	10	3,00 €	30,00 €	20	30,00 €
Octobre	9	3,00 €	27,00 €	18	27,00 €
Novembre	8	3,00 €	24,00 €	16	24,00 €
Décembre	10	3,00 €	30,00 €	20	30,00 €
TOTAL	112		336,00 €	224	336,00 €

De nombreux transports correspondent à des courses faites par Virginie pour les bénéficiaires.

Peu de participants au Ciné d'Or des mardis après-midi.

TELEALARME

Les contrôles du bon fonctionnement des téléalarmes sont faits les lundis après-midi, une fois par mois, par les membres du CCAS.

TÉLÉALARME 2022

Mois	Nombre d'abonnement	Recettes Chèques	Facturation VCA	Recettes-Dépenses
Janvier	29	2 091,65 €	2 862,46 €	-770,81 €
Février	28			
Mars	28			
Avril	28	1 462,50 €	2 597,94 €	-1 135,44 €
Mai	27			
Juin	24			
Juillet	24	1 825,80 €	2 267,46 €	-441,66 €
Août	23			
Septembre	23			
Octobre	24	1 778,63 €	2 365,00 €	-586,37 €
Novembre	23			
Décembre	25			
TOTAL		7 158,58 €	10 092,86 €	- 2 934,28 €

TÉLÉALARME 2023

Mois	Nombre d'abonnement	Recettes Chèques	Facturation VCA	Recettes-Dépenses
Janvier	27	1 609,27 €	2 487,84 €	-878,57 €
Février	27			
Mars	28			
Avril	28	1 591,82 €	2 574,56 €	-982,74 €
Mai	28			
Juin	26			
Juillet	24	1 697,00 €	2 388,60 €	-691,60 €
Août	23			
Septembre	23			
Octobre	23	1 600,00 €	2 300,00 €	-700,00 €
Novembre	23			
Décembre	23			
TOTAL		6 498,09 €	9 751,00 €	- 3 252,91 €

Les recettes tiennent compte des hospitalisations
Pas de facturation si 30 jours consécutifs d'hospitalisations

ANIMATIONS A VENIR

- La sortie au Hameau Duboeuf a été très appréciée, les retours sont très positifs. Ambiance très sympathique et conviviale. A refaire sur le même format d'une journée entière en 2024.
- Demande pour faire un plus grand voyage, plus loin, en 2024, par exemple en Alsace.
- Repas de printemps le 2 mars 2024. Idée : ne plus mettre de centres de tables fleuris car la salle est déjà bien décorée par les enfants, mais offrir un petit cadeau aux participants : une fleur aux dames et 1 stylo aux messieurs.
- Distribution des colis de Noël aux aînés de la commune en cours. Les colis ont cette année été confectionnés par les Epicurieux à Ampuis.
- 13 décembre 2023 : distribution des colis à la maison de retraite de Condrieu. Tous les résidents ont le même colis qui est facturé au CCAS pour les résidents originaires d'Ampuis.
- 5 janvier 2024 : vœux du Maire à la population à la salle des fêtes.

ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE A LA MAISON DE RETRAITE

- Dates des vœux pas encore fixée.
- Animation à l'hôpital de Condrieu en avril, à voir avec la chorale ou l'école de musique ou un musicien de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Fermages BURDIGNES : Jean-Paul JAMET et Jean-Pierre GAYVALLET souhaitent être informés à l'avance des modalités des baux en cours de rédaction chez le notaire.
- Visite BURDIGNES : les membres du CCAS souhaitent organiser une sortie en mai-juin pour découvrir le domaine de Burdignes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

M. Pierre DURAND
Secrétaire de Séance



Maryline BILLON,
Vice-Présidente du CCAS

